

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

DATE DE CONVOCATION :

05 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :	35
PRESENTS :	25
ABSENTS REPRESENTES :	08
VOTANTS :	33

SECRETAIRE DE SEANCE :

Isabelle SYORD

Présents :

Mme Maud TALLET, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, M. Michel BOUGLOUAN, M. Guillaume CLIN, Mme Michèle HURTADO, M. Mohamed BOUSSIR, Mme F. BRET-MEHINTO, M. Cyrille PARIGOT, Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Nicole LAFFORGUE, M. Alain LECLERC, M. Pascal BAILLY, Mme Annabel BARREIRA, M. Mourad HAMMOUDI, Mme Safia DAVID, M. Mathieu LOUIS, Mme Julie GOBERT, M. Michel COLAS, M. Jean-Paul STERZATI, Mme Isabelle SYORD, M. Nathaniel GUEDZE, Mme Marie PASCUAL DÉOM, M. Thierry BABEC, M. Nader GHASSAN, M. Mohamed MEZDAD

Absents, excusés et représentés :

M. Daniel GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme TALLET, Mme Lucie KAZARIAN qui a donné pouvoir à Mme BRET MEHINTO, Mme Stéphanie METREAU qui a donné pouvoir à M. BAILLY, M. Johan CENAC qui a donné pouvoir à Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Margaux HAPPEL qui a donné pouvoir à M. Guillaume CLIN, M. Jérémy NARBONNE qui a donné pouvoir à M. Michel BOUGLOUAN, Mme Valentine MASSOLIN qui a donné pouvoir à Mme Michèle HURTADO, M. Sébastien MAUMONT qui a donné pouvoir à Mme Julie GOBERT

Absent excusé non-représenté :

Mme Samia TABAI, M. Foster ABU

102/ OBJET : CONVENTION D'UTILISATION DU RÉSEAU DES PISCINES AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PARIS-VALLÉE DE LA MARNE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2025/2026

VU le Code général des collectivités territoriales.

CONSIDÉRANT que la Commune de Champs-sur-Marne organise des activités « piscine » dans le cadre des accueils de loisirs, chaque mercredi et pendant les vacances scolaires ;

CONSIDÉRANT que les piscines de l'Arche Guédon à Torcy et d'Emery à Émerainville appartenant à la Communauté d'Agglomération Paris – Vallée de La Marne (C.A.P.V.M.) sont mises à disposition à cet effet ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de signer une convention avec la C.A.P.V.M. afin de bénéficier de ces mises à disposition pour la saison 2025/2026.

VU l'avis favorable de la Commission municipale éducation du 17 septembre 2025,

VU l'avis favorable du Bureau municipal du 1^{er} décembre 2025,

Commune de Champs-sur-Marne – Conseil Municipal du 15/12/2025

Mairie de Champs-sur-Marne – Mail Jean Ferrat – 77 420 CHAMPS-SUR-MARNE

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur, Maud TALLET, Maire,

Après en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
À l'unanimité**

APPROUVE la convention d'utilisation du réseau des piscines avec la C.A.P.V.M. pour l'année scolaire 2025 /2026,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au
Registre des Délibérations, a été transmis au
représentant de l'Etat le 23/12/2025
publié ou notifié le 23/12/2025
et qu'il est donc exécutoire à compter de la
dernière date.

Fait à Champs-sur-Marne, le 18 décembre 2025

Le Maire,

Maud TALLET

Le Maire,

Maud TALLET

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.